

Prix de Projets de Recherches

APPEL A CANDIDATURE – REGLEMENT DE PARTICIPATION

L'Institut Benjamin Delessert est une association type loi 1901 créée en 1976.

Sa vocation est de :

- promouvoir la recherche scientifique et médicale dans le domaine de la nutrition,
- favoriser la diffusion de la connaissance nutritionnelle auprès des spécialistes.

Le comité scientifique chargé de l'attribution des Prix de Projets de Recherches est constitué de :

Président :

- M. Claude FISCHLER (CNRS)

Membres :

- Pr Eric BRUCKERT (Pitié Salpêtrière, Paris)
- Pr Sébastien CZERNICHOW (Hôpital Ambroise Paré, Boulogne)
- Dr Frédéric DADOUN (CHU Luxembourg)
- Pr Jean-Michel OPPERT (Pitié Salpêtrière)
- Mme Natalie RIGAL (Université Paris X Nanterre)
- Dr Dominique Adèle CASSUTO (Paris)

Le secrétariat est assuré par Marie-Sylvie BILLAUX, Secrétaire générale de l'Institut Benjamin Delessert.

I – But des Prix

Ces prix sont destinés à soutenir des projets de recherche originaux dans le domaine de la nutrition humaine, en relation avec les glucides, dans les domaines des sciences médicales, humaines et sociales. Ils ont pour finalité d'aider un chercheur ou une équipe de recherche à assurer une partie des besoins financiers liés à une recherche menée dans le cadre d'une unité de recherche (INSERM, CNRS, INRA, Universitaire ...), ou dans le cadre d'un service hospitalier ou tout laboratoire de recherche en nutrition. L'attribution de ces prix concerne la recherche fondamentale et appliquée.

Le montant des prix sera fixé par le comité scientifique. A titre indicatif, le montant du prix ne pourra être supérieur à 20.000 €.

Le règlement du Prix de Projet de Recherche est versé soit à une association à vocation médicale, soit à tout établissement public ou privé, français ou étranger, dont se réclame le chercheur ou l'équipe concernée par le projet de recherche.

La durée de financement est de 1 an à compter de l'attribution du prix.

Le candidat s'engage par écrit à faire un rapport d'activité écrit sur l'avancement du projet de recherche au terme échu (1 an) et à mentionner, lors de sa publication, la contribution de l'Institut Benjamin Delessert.

II – Soumission des Projets

La date limite de soumission des projets de recherche (le cachet de la poste faisant foi) est fixée au :

30 septembre 2011

Le dossier doit être envoyé en 3 exemplaires à :

Marie-Sylvie BILLAUX
Institut Benjamin Delessert
23 avenue d'Iéna
75116 Paris

Le dossier du projet doit obligatoirement comporter les pièces suivantes (*tout dossier incomplet sera renvoyé sans être examiné*) :

1. La fiche d'inscription
2. Un résumé d'une page en langue française (*25 lignes maximum*)
3. Le projet lui-même, qui devra comporter :
 - état de la question,
 - but du travail,
 - matériel et méthodes,
 - CCPPRB (si nécessaire),
 - étapes successives,
 - analyse statistique,
 - résultats attendus,
 - perspectives,
 - bibliographie distinguant les références personnelles du candidat ou du laboratoire concerné, de celles de la littérature, (*25 références maximum au total*)
 - budget du projet (*en précisant ses différents sous-postes*) ; le financement et les autres aides (acquises ou demandées) dont dispose le candidat ou le laboratoire pour cette recherche devront être indiqués
4. Une lettre du responsable de l'unité ou du laboratoire de recherche certifiant avoir donné son accord pour le dépôt du dossier
5. Le curriculum vitae du chercheur incluant ses articles originaux des cinq dernières années
6. La liste des travaux de l'équipe sur le thème du projet de recherche, des trois dernières années
7. Arguments de la faisabilité du projet

- Les projets ne seront pas retournés
- Les candidats s'engagent à indiquer toute autre source de financement
- Les lauréats s'engagent à remercier l'Institut Benjamin Delessert dans toute publication ultérieure concernant le projet financé
- Le projet doit être original et mené par le chercheur candidat ou l'équipe de recherche candidate
- L'Institut Benjamin Delessert ne saurait être responsable en cas de revendication, poursuite ou menace de retrait d'aide formulées par une tierce personne ou un organisme privé ou public

III – Attribution des prix :

Le jury est constitué des Membres du Comité Scientifique.

Le montant global du budget des Prix de Projets de Recherches est de 90.000 € pour l'année 2011.

De 6 à 8 prix de recherche pourront être attribués, d'un montant maximum de 20.000 €, chacun.

Aucune réclamation ne pourra être faite par quiconque. Le jury statuera sans appel et sans obligation de rendre compte de ses débats et sera souverain pour toute question concernant ces Prix.

La responsabilité de l'Institut Benjamin Delessert ne saurait être engagée, si pour une raison quelconque, indépendante de sa volonté, les Prix de Projets de Recherches devaient être modifiés ou annulés, y compris après réception des dossiers.

Le fait de participer à ces Prix de Projets de Recherches implique l'acceptation pure et simple, sans discussion, du présent règlement.

La Secrétaire Générale
Marie-Sylvie BILLAUX